

Compte-Rendu de la CAP

des 16 et 17 octobre 2013

S.A.C.D.D

Déclaration FORCE OUVRIERE	2
Déroulement de la cap	5
Mobilité SACDD CN et CS	6
Mobilité SACDD CE	10
PNA sortantes	12
PNA entrantes	12
Détachements autres corps	13
Détachements	13
Intégrations MEDDE-METL	14
Recours sur Entretien Professionnel	14
Titularisations stagiaires Session 2012	14
Les Coordonnées de vos élus	15

DÉCLARATION FORCE OUVRIERE

Dés 2009 et les premières réunions sur le NES, **FORCE OUVRIERE** a prévenu l'administration qu'elle ne signerait pas un chèque en blanc. **FORCE OUVRIERE** a réclamé à maintes reprises lors de ces réunions la situation du corps et les projections pour les années à venir. **FORCE OUVRIERE** a été à l'époque pointé du doigt et montré comme le vilain petit canard qui refusait le NES empêchant les agents d'avoir une soi-disant évolution de carrière.

Mais l'euphorie a été de courte durée, la réalité s'impose aux agents et les craintes de **FORCE OUVRIERE** sont avérées. Les SACDD sont les sacrifiés du ministère. Le NES allonge et complexifie leur carrière, pourtant l'administration a choisi de baisser les ratios de promotion pour le corps des SACDD tout en créant un tableau « TRGS » c'est à dire une promotion pour les agents faisant valoir leur droit à pension durant l'année sans possibilité de hors quota. Que sont devenues les promesses de la DRH de l'époque Hélène EYSSARTIER qui se faisait fort auprès des élus ex-SAE d'obtenir une augmentation des ratios dans le cadre de la mise en place du NES ? Il s'agissait pour la DRH uniquement de gagner du temps et la paix sociale. Malheureusement seule **FORCE OUVRIERE** l'avait compris. Aujourd'hui, l'administration ne peut plus s'abriter derrière tel ou tel prétexte, elle doit se dévoiler et assurer les promotions 2013 pour le corps des SACDD.

C'est ainsi qu'à force de recul, elle a été obligée d'avouer aux élus SACDD l'échec de ses négociations avec la DGAFP au sujet des ratios de promotions des SACDD.

Les élus à la CAP des SACDD se sont alors mobilisés.

Mais la vie administrative va-t-elle reprendre son cours, maussade et sans espoir pour les SACDD ?

La page serait-elle, simplement, tournée ?

Certainement pas.

FORCE OUVRIERE vous demande de reconnaître les SACDD car votre Institution les ignore et les méprise parfois. Cette exigence de « considération » a été sans ambiguïté rappelée le 23 septembre au secrétaire général du ministère.

FORCE OUVRIERE exige que cette commission administrative paritaire ne soit pas encore une fois la démonstration des défaillances persistantes de la gestion des ressources humaines du MEDDE-METL. Dans un contexte toujours plus tendu en terme de charges de travail et de manque de lisibilité, les perspectives sont révoltantes. Les incohérences et les décalages entre le discours politique et les actes posés sont flagrants.

Nous ne parlerons pas de la non revalorisation du point d'indice qui reste gelé depuis 5 ans déjà et du pouvoir d'achat des agents qui au mieux stagne.

Certains pouvaient espérer un léger mieux avec la possibilité d'un avancement via les TA ou les examens professionnels, maintenant cela n'est même plus le cas. En effet, cette espérance a été balayée par les taux pro/pro au rabais proposés par la DGAFP.

Il est inutile pour notre administration de se délecter des taux obtenus par rapport aux tendances présentées début septembre, la DRH est parfaitement consciente du nombre de postes perdus pour les SACDD. Tout comme les agents ont parfaitement compris qu'il leur sera difficile d'avoir un déroulement de carrière en catégorie B.

Depuis des mois, **FORCE OUVRIERE** alerte l'administration sur le mal être des SACDD et sur leurs attentes légitimes. Mais l'administration fait semblant de ne pas nous entendre pour ne pas être obligé de répondre à nos demandes. Elle se contente de faire des promesses que finalement, elle ne tient pas. Aujourd'hui, les SACDD et leurs élus **FORCE OUVRIERE** n'acceptent plus la façon dont est considéré le dossier des SACDD.

Le 23 septembre, M. MAZURIC s'est engagé à travailler sur la gestion des SACDD en se basant sur le rapport d'expertise du CGEDD.

FORCE OUVRIERE demande à être écouté et associé à ce chantier dans le cadre d'un véritable dialogue social. **FORCE OUVRIERE** ne sera pas complice d'une nouvelle mise en scène trompeuse de concertation comme celles auxquelles nous avons assisté pour la fusion des corps ou la gestion des

promotions. Le résultat de cette absence d'écoute, la DRH ne peut que confirmer, a été navrant.

Concernant les promotions 2013, **FORCE OUVRIERE** vous rappelle madame la présidente, que les modalités de promotions ont été imposées aux organisations syndicales lors de la réunion du 8 janvier 2013.

Ainsi, c'est lors de cette réunion que **FORCE OUVRIERE** découvrait les dernières trouvailles de notre ministère en matière de promotions: Pour mémoire.....

- l'obligation de fournir les trois derniers comptes-rendus d'entretien professionnel voire même les 6 derniers pour le passage à classe exceptionnelle.
- Des nouveaux critères telle que la capacité d'adaptation à l'évolution de l'environnement professionnel!! (Force Ouvrière s'est demandé si c'était selon les réorganisations subies par l'agent!)
- la promotion pour le grade de SACDD de classe exceptionnelle par « principalat » avec comme condition l'obligation de mobilité et l'engagement de partir à la retraite dans les 3 ans.
- La promotion au grade supérieur au TRGS avec un engagement de l'agent à partir à la retraite dans les 6 mois qui suivent la promotion.....

Or, après avoir modifié à la marge les critères de promotions (notamment l'abandon du principalat, nous ne pouvons que nous en réjouir au vu de ce qui s'est passé rien qu'avec le TRGS!), la DRH a envoyé aux services la circulaire promotion sans plus de concertation que ces deux petites heures de présentation!

FORCE OUVRIERE avait pourtant alerté la DRH concernant l'élaboration des tableaux TRGS avec une inévitable injustice pour les agents du corps des SACDD.

Dans le cadre des promotions, nous exigeons la promotion hors quota des TRGS .

FORCE OUVRIERE considère que les promotions TRGS sont une forme de plan social, un dégraissage des effectifs à moindre coût.dans une période d'austérité.

Les SACDD doivent pouvoir atteindre le dernier niveau de grade sans pour autant attendre d'avoir atteint l'âge de la retraite.

FORCE OUVRIERE revendique également pour les SACDD :

- la reconnaissance des qualifications des SACDD;
- l'augmentation des ratios promus/promouvables pour permettre à l'ensemble des SACDD d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade du corps;
- la mise en place de véritables mesures dérogatoires pour l'accès à la catégorie A. Que notre administration soit satisfaite de la mise œuvre du CIGEM et s'auto-congratule tout comme certains syndicats des 20 postes obtenus pour le passage de B en A est méprisant pour le 1/3 des SACDD qui sont au 3ème niveau de grade et n'ont aucune réelles perspectives d'évolution de carrière
- la revalorisation du régime indemnitaire visant à un alignement sur celui du ministère de l'industrie.

FORCE OUVRIERE s'oppose aux velléités de l'administration qui tente d'instaurer une gestion régionale des SACDD à l'instar de ce qui existe pour les adjoints administratifs et les dessinateurs. Ce projet est construit sans aucune réflexion préalable, sans mesurer l'impact sur les personnels et les services (PSI) alors que cette organisation déjà utilisée pour les adjoints administratifs et les dessinateurs connaît de nombreux dysfonctionnements préjudiciables aux agents victimes de décisions autoritaires de potentats locaux.

FORCE OUVRIERE rejette la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) socle de l'individualisation contraire au principe d'indépendance du fonctionnaire prévu par le statut général de la Fonction Publique. Cette prime est basée sur l'arbitraire, les appréciations subjectives et/ou la capacité à plaire ou non à son supérieur hiérarchique. Sa seule finalité repose sur une logique comptable visant à opposer les agents et à rendre inefficace le service public.

La PFR, que notre ministère s'est empressé de mettre en place contrairement à d'autres, est cette année encore vecteur d'injustice criante pour les SACDD.

En instaurant un pallier supplémentaire de la part fonction, les différences de montant du régime

indemnitaires se sont aggravées, pouvant atteindre jusqu'à **2325 €** d'écart par an pour le même niveau de grade. Cette différence de traitement au sein d'un même corps est inacceptable et existe dans notre ministère uniquement (ou exclusivement) chez les SACDD.

N'est-ce pas là encore, une preuve du discrédit des SACDD ?

FORCE OUVRIERE vous rappelle que 60% des SACDD ont une cotation de poste à 3,5.

Le professionnalisme, l'expérience et l'expertise des SACDD doivent être reconnus et valorisés par une répartition cohérente entre les grades et les niveaux de fonctions. Il est totalement anormal qu'un SACDD de classe supérieure ou de classe exceptionnelle soit positionné sur une part fonction de 3,5. Tout comme un SACDD de classe normale doit pouvoir avoir une cotation supérieure grâce à l'expérience acquise.

Cela permettrait davantage de fluidité dans la mobilité des agents.

FORCE OUVRIERE vous alerte sur la gestion désastreuse de cette prime notamment lors d'une mutation AC vers SD ou d'un changement de poste avec une cotation inférieure. Des agents vont être ponctionnés de la somme des trop perçus en fin d'année et pour certains le montant peut atteindre 700 €. Nous demandons à ce que ce remboursement soit étalé dans le temps comme l'a été le versement. Ce dossier doit être immédiatement pris en main par la DRH qui doit veiller qu'à l'avenir ce problème ne perdure plus.

Par ailleurs, **FORCE OUVRIERE** vous demande de ne pas oublier les recours PFR, il reste encore des recours 2011 à examiner. Il est inadmissible et révoltant que notre administration ne réponde pas dans des délais raisonnables aux recours des agents.

Enfin, lors de cette CAP, nous allons traiter des demandes de mobilité. Force ouvrière vous rappelle le désarroi des agents qui rencontrent de réels difficultés à trouver des postes qui leur conviennent. Force Ouvrière exige que les agents dont les missions disparaissent dans le cadre de l'abandon de l'ADS / ATESAT soient affectés même en sureffectif dans leur service d'origine. Force Ouvrière vous rappelle les engagements de la Ministre du METL la priorité donnée aux agents travaillant pour l'ADS ou l'ATESAT.

Enfin, les représentants **FORCE OUVRIERE** des SACDD dénoncent le refus systématique de toute mutation au motif d'une durée minimale nécessaire sur le poste alors qu'aucun texte statutaire ne le prévoit.

Les élus à la CAP nationale

DÉROULEMENT DE LA CAP

L'administration a froncé les sourcils et ronchonné à la fin de la lecture de la déclaration préalable de **FORCE OUVRIERE**.

La cause ?

Pas le mal-être et l'inquiétude des SACDD sur leur avenir.

Pas l'absence visible de reconnaissance d'un corps malmené.

Mais, l'utilisation de termes employés dans la déclaration préalable. Le mot hautement vexatoire et quasi-insultant Et bien, c'est le verbe « se délecter » (quel vilain mot!!!!)

FORCE OUVRIERE refuse la censure et exclut toute forme de « muselage » de l'administration. L'action syndicale est un droit et la liberté d'expression également.

- Gestion déconcentrée des catégories B

Concernant la gestion des catégories B, la DRH a informé les organisations syndicales que cette question n'était plus d'actualité. **FORCE OUVRIERE** se réjouit de cette décision.

- La PFR

Concernant la PFR et la gestion dramatique de cette prime notamment lors d'un changement de poste en cours d'année. L'administration a répondu qu'elle informait le service de centrale concerné, des situations évoquées par **FORCE OUVRIERE**.

FORCE OUVRIERE rappelle à l'administration que les ponctions des trop perçus sont déjà en traitement sur les salaires de novembre ou de décembre. Il ne s'agit pas de renvoyer la balle « PFR » vers un autre service mais de gérer rapidement ce problème et veiller qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus.

- Promotions 2013

Même si la question des promotions n'était pas à l'ordre du jour de cette CAP, **FORCE OUVRIERE** a réclamé les scénarii proposés par M. MAZAURIC secrétaire général du Ministère. Après des discussions houleuses sur ce qui avait été dit ou non lors de l'audience avec le SG, l'administration n'a pas pu donner aux organisations syndicales les taux définitifs attribués au tableau retraits au grade supérieur (TRGS) et aux actifs.

Cette situation est d'autant plus ubuesque qu'elle a lieu moins d'une semaine avant la CAP de promotions 2013.

MOBILITÉ SACDD CN ET CS
Date d'effet : 1^{er} janvier 2014 sauf mentions particulières

Nom – Prénom	Service Origine	Service d'accueil	Observations
BACCELLI Georgette	Dreal PACA	DREAL PACA	
HARNOULD Claude	Dreal PACA	Dreal PACA	
BOISSET Alain	DDTM 13	Dreal PACA	
COUPET Fabienne	Dreal PACA	DIRM Marseille	
ANDRE Cécilia	Dreal PACA	CPII	
LE GALLO Christophe	DDTM 14	DDTM 14	
BERUSSEAU Bruno	Dreal Poitou Char.	DDTM 17	
AUBERT Christophe	DDTM 2A	DDTM 2A	
COUROUBLE Carole	DDTM 2B	DDTM 2B	
SANQUER Delphine	DDT 21	DDT 21	
HONORAT Sylvie	DDT 46	DDT 24/DDSPP	
SAGLIETO Catherine	DDT 25	DDT 25	
BULLE Christine	DDT 25	Dreal Franche Comté	
DAUCOURT Sophie	VNF DTST	Dreal Franche Comté	
KERANGALL Gwendoline	DDT 31	DDT 31	
GREGORUTTI Monique	DIR Sud Ouest	DIR Sud Ouest	
SCARABELLO Marie-Hélène	Dreal Midi Py.	VNF DTSO	
BETATO Josyane	VNF DTSO	VNF DTSO	
GIUST Florence	DRIEA	DDTM 33	
DUFAU DE LAMOTHE Sylvie	Dreal Aquitaine	DDTM 33	
TRAINA Eric	Dreal Poitou Charente	Dreal Aquitaine	A compter 1/3/2014

Nom – Prénom	Service Origine	Service d'accueil	Observations
SY Jean-Claude	Dreal Aquitaine	CETE Sud Ouest	
GLEIZES Jean-Jacques	DDTM 34	DDTM 34	
LOUNIS Larbi	Dreal Languedoc R.	CMVRH	
CADIOU Anne-Sophie	Ministère Agriculture	CGDD	
QUEDEVILLE Sophie	DIR Ouest	DDTM 35	
DEBEAULIEU Chantal	Dreal Aquitaine	Dreal Bretagne	
BROHAN David	Dreal Pays de Loire	Dreal Bretagne	
SALET Pascale	DDT 39	DDT 39	
PETIT Vincent	DDT 77	DDTM 44	
ARNOUX Nathalie	DDTM 44	Dreal Pays de Loire	
BEUNARDEAU Xavier	DDTM 44	DIRM NAMO	
AUFAURE Muriel	DDT 45	DDT 45	
ALEX Stéphane	Dreal Aquitaine	Dreal Aquitaine	
DELOUIS Coralie	DRIEA	DDT 52	
LE FLOHIC Laurence	DRIEA	DDTM 59	
MARESCAUX Marie-Axelle	Dreal Picardie	Dreal NPDC	
HURTEL Louise	VNF DTNP	Dreal NPDC	
AGEZ Rudy	Dreal NPDC	DIRM Le Havre	A compter du 1/03/2014
MORVAN Bruno	DIR Nord Ouest	DIR Nord	
MONNIAUX Christophe	Dreal NPDC	DIR Nord	
LE REBELLER Corinne	CETE Nord Picardie	VNF DTNP	
DELCOURT Fabienne	VNF DTNP	VNF DTNP	
RUGUET Aurélie	DRIEA	DDTM 62	A compter du 1/04/2014
DUQUENNE Sébastien	DDTM 62	DDTM 62	

Nom – Prénom	Service Origine	Service d'accueil	Observations
EVRARD Vincent	DDTM 62	DDTM 62	
DEWAGHE Vanessa	DDTM 62	DDTM 62	
MATHUS Patricia	DDT 63	DDT 63	
MARIN Paquita	DDT 63	DIR Massif central	
KLEIN Marina	Dreal Poitou Charente	Dreal Languedoc R.	
GONTARD Claire Marie	VNF DTST	DDT 68	
BOSSAN Claire	DDT 69	DDT 69	
JASON Lauris	Dreal Rhône Alpes	DDT 69	
GEREMY Stéphanie	CGDD	Dreal Rhône Alpes	
BURGAT Myriam	Dreal Rhône Alpes	CETE Lyon	
LE CHATTON Olivia	Dreal Rhône Alpes	CETE Lyon	
HOVETTE Sylvie	DIR Centre Est	CETE Lyon	
MARTINEZ Nathalie	DDT 72	DDT 72	
PAILLARD Arnaud	DDTM 06	DRIHL	
DONNE Laurence	DRIHL	DRIHL	
DESREUMAUX Laurence	CGDD	DRIHL	
CHARRIER Christine	DRIEE	DRIEE	
DJENNADI Louisa	DRIEA	DRIEE	
BOURDON Céline	DGALN	DRIEA	
DORE Alexandra	DIRM Le Havre	DDTM 76	
RENOUARD Jacques	DRIHL	DDTM 76	
TURMEL Gilles	DIR Nord Ouest	DIR Nord Ouest	
DELOMEZ Katie	DDT 77	DDT 77	
BENARD Fabien	DDT 77	SETRA	

Nom – Prénom	Service Origine	Service d'accueil	Observations
COQUART Alain	DDT 77	SETRA	
CALABUIG Marie-Elise	SETRA	SETRA	
PLANKEELE Marie	Min. Intérieur DSCR	DDT 78	A compter du 1/04/2014
BEAULIEU Stéphanie	DDTM 85	DDTM 85	
CAPRA Etienne	DDTM 14	DIR Centre Ouest	
DEPOORTER Brigitte	DRIEA	DRIEA	
GROUHEL Anne-Marie	SG/DRH/MGS2	SG/DRH/ROR2	
BARON Françoise	DRIEA	SG/DRH/PPS2	
COZZI Patrick	SG/DRH/CE2	SG/DRH/MGS3	
BOUADI Sabine	SG	SG/DRH/RM1	
RUFFIN Vladimir	DRIEA	SG/SPSSI/MD	
MALARD Aurélia	DRIEA	CGDD	
TOGNETTI Vanessa	DGEC	DGEC	
PREVOST Aline	DRIEA	DGITM	
CONSIL Flore	SG	DRIHL	
IDALGO Marc	SG	DRIEA	
VICTORIN Claude	DGITM	Deal Martinique	
BOLLENGIER Véronique	Deal Guyane	Deal Guyane	
BARTHELEMI Norma	Deal Guyane	Deal Guyane	
BONNET Agnès	Deal Réunion	DM Réunion	
CALICHARANE Devi	DRIEA	Deal Réunion	
AH-WAYE Christine	SG	Deal Réunion	
IBRAHIM Mohamed Ben	DDT 49	St Pierre Miq.	

MOBILITÉ SACDD CE
Date d'effet : 1^{er} janvier 2014 sauf mentions particulières

Nom – Prénom	service Origine	Service d'accueil	Observations
ALBALADEJO Annie	Dreal PACA	Dreal PACA	
BELOT jean-Luc	Dreal PACA	Dreal PACA	
PENNERAT Philippe	DDTM 33	DDTM 17	
LOPEZ Marie-France	DDTM 34	DDTM 30	
SCHNEIDER Cécile	DDTM 13	DDTM 33	À compter du 1/3/2014
BOBIS Marjorie	CETE Sud Ouest	CETE Sud Ouest	
COLIN yveline	Dreal PACA	Dreal Languedoc R.	
SABOURET Annick	DIR Ouest	Dreal Bretagne	
HUGAIN Valérie	Dreal Pays de Loire	Dreal Pays de Loire	
EA Magalie	Dreal Pays de Loire	DIRM Nantes	
CARRIERE Céline	DDT 45	CGDD	
COURSIMAUULT Céline	DDT 45	DDT 45	
BEYLOT Sybille	DDCS 45	DDT 45	À compter du 1/9/2013
LEMOINE Catherine	DDT 77	Dreal Champagne A.	
HUCHEDE Dominique	DDT 53	DDT 53	
KERSTETTER Sylviane	VNF DTNE	DDT 54	
BACHER Sandrine	DDT 54	Dreal Lorraine	
ARVEILER Martine	DDT 57	Dreal Lorraine	
KUC Line	DDTM 62	DDTM 62	
LOPEZ Maud	DDTM 62	CVRH Arras	

Nom – Prénom	service Origine	Service d'accueil	Observations
BELLOEIL Sandrine	DDT 63	DDT 63	
JARROT Maryvonne	Dreal Midi Py.	DDT 65	
PELANNE Nathalie	DDT 65	DDT 65	
FLORES Claire	DGITM	DDTM 66	
RUL Jean-Marc	VNF DTST	VNF DTST	
BECK Michelle	DDT 67	VNF DTST	
RIBEAU Mireille	Dreal Rhone-Alpes	DIR Centre Est	
STEPHAN Yann	Dreal Rhone-Alpes	CETE Lyon	
LANDRIX Ghislaine	DDT 07	CETE Lyon	
BALESTRO Olivier	DIR Centre Est	CETE Lyon	
LALLOZ Isabelle	DIR Est	DDT 70	
CORDIER-KOUASSI Florence	DDT 91	CMVRH Paris	
LAFON Dominique	DDT 41	DRIEE	
DUNEUF-GERMAIN Valérie	DDTM 76	DDTM 76	
GOUDOUX Jacqueline	DDT 16	Dreal Poitou-Charente	
LAURIERE Denis	DDT 87	DDT 87	
LAURENT Corinne	Min.Intérieur DSCR	SG/DRH/CRHAC3	A compter du 1/03/2014
COULON Christine	SG/RH/MGS2	SG/RH/CRHAC3	
JULLAN-GROLLEAU Elisabeth	HM	SG/DRH/MGS2	
MALAFOSSE Isabelle	SG	DGEC	
POPIELUCH Sandra	SG	DGITM	A compter du 1/11/2013
RUTIL Berthe Fabienne	Deal Guyane	DGITM	
DALET Nathalie	CGEDD	DGALN	

Nom – Prénom	service Origine	Service d'accueil	Observations
BIGOT Cédric	DRIEA	DRIEA	
COURREGES Marie-Françoise	Dreal Poitou Ch.	Deal Martinique	

PNA SORTANTES

Sous réserve avis CAP ministère d'accueil

Nom	Prénom	grade	Service d'origine	accueil
LEONARDI	Jean-Charles	SACDD/AG	DDT 57	MAAF/DDT 57
GUILHOU	Dominique	SACDD/AG	DDT 49	MAAF/DDT 49
LEREIDE	Carole	SACDD/AG	DDT 49	MAAF/DDT 49
TRENY	Dominique	SACDD/AG	DDT 24	MAAF/DDT 24
BOURGOIN	Bernadette	SACDD-CE/AG	DDT 16	MAAF/DDT 16

PNA ENTRANTES

Sous réserve SERM

Nom	Prénom	grade	origine	accueil
CADIOU	Anne Sophie	B 1 ^{er} niv.	MAAF	CGDD
DUVIVIER	Sylvie	B 1 ^{er} niv.	MEF	Dreal PACA
FERRETTI	Véronique	B+ 2 ^{ème} niv.	Travail	Dreal Hte Normandie
LA POSTA	Virginie	B 1 ^{er} niv.	MAAF	DDTM 62
LOUCHEZ	Stéphanie	B+ 2 ^{ème} niv.	MAAF	Dreal Picardie
MAGNON	Joël	B 1 ^{er} niv.	MAAF	DDT 21
RADER	Corinne	B 1 ^{er} niv.	MEF	Dreal Picardie
SCHERTZ	Colette	B+2 ^{ème} niv.	MEF	DDT 57

DÉTACHEMENTS AUTRES CORPS

Nom	Prénom	Grade de détachement	Service d'origine	Service d'accueil
BEUNARDEAU	Xavier	SACDD CS	DDTM 44	DIRM NAMO
CANDE	Yves-Antoine	SACDD CE	DDT 69	
LACRAMPE	Marie-Hélène	SACDD CS	DDT 71	Dreal Bourgogne

DÉTACHEMENTS

Sous réserve SERM

Nom	Prénom	Grade de détachement	Administration d'origine	Service d'accueil
ASSELIN de BEAUVILLE	Corinne	B+ 2ème niv.	Education Nationale	SG/DRH/GAP 3
CHEVILLON-SCHOEFFRE	Ghislaine	B 1 ^{er} niv.	Intérieur	DDT 10
COHEN-CHEMOUNE	Lila	B 1 ^{er} niv.	Education Nationale	SG/DRH/MGS3
DEBORVA	Angélique	B 1 ^{er} niv.	Intérieur	DDT 10
ECHARD-LEBLANC	Gabrielle	B+ 2ème niv.	Défense	Dreal Lorraine
HEINISCH	Dorothee	B 1 ^{er} niv.	Intérieur	SG/DRH/MGS3
JULAN-GROLLEAU	Elisabeth	B+ 2ème niv.	Education Nationale	SG/DRH/MGS2
LE DUC	Muriel	B 1 ^{er} niv.	FPT	Dreal Lorraine
LETELLIER	Jennifer	B 1 ^{er} niv.	Intérieur	DDTM 34
MACE	Véronique	B 1 ^{er} niv.	FPH	Dreal Bretagne
MOHAMED	Steve	B 1 ^{er} niv.	Intérieur	SG/DRH/RM2
MUNIER	Nathalie	B+ 2ème niv.	FPT	SG/DRH/MGS2
PRUVOST	Cédric	B 1 ^{er} niv.	Intérieur	Deal Guyane
GABRIEL	Claire	B 1 ^{er} niv.	Education Nationale	CETE Nord Picardie

INTÉGRATIONS MEDDE-METL

Nom	Prénom	Grade	Service d'affectation	Date d'intégration
ABBOU	Jean-Philippe	SACDD CN	DIRM MEMN	01/11/13
AGATHE	Séverine	SACDD CN	DDT 77	01/11/13
ALBIEN	Frédéric	SACDD CN	DDTM 13	01/11/13
BURY	Olivier	SACDD CE	Dreal Nord Pas de Calais	01/11/13
DUPORT	Véronique	SACDD CN	DDTM 85	28/12/13
FOUILLET	Julien	SACDD CS	DDT 69	01/11/13
GANTZER	Philippe	SACDD CN	CETE Nord Picardie	01/11/13

RECOURS SUR ENTRETIEN PROFESSIONNEL

3 recours ont été examinés.

Deux comptes- rendus d'entretien professionnel ont été annulés, le troisième a été modifié en tenant compte du recours de l'agent.

TITULARISATIONS STAGIAIRES SESSION 2012

Nom – Prénom	Affectation	Grade et spécialité	Observations
BOUROUMEAU Guillaume	Dreal PACA	SACDD/AG	
CARRIERE Cédric	DIRM MEMN	SACDD/AG	
DEJOURS Alexandra	DIRM MEMN	SACDD/AG	
ESNAULT-EA Nathalie	DGITM	SACDD/AG	
FOUGERON Céline	DDT 19	SACDD/AG	
JUNG Anais	DGITM	SACDD/AG	
LABANSAT Valérie	Dreal Aquitaine	SACDD/AG	
MAOULANA Habiba	DGITM	SACDD/AG	
VERY Gwénoélé	Dreal Bretagne	SACDD/CTT	

Le stage d'un agent a été prolongé de 6 mois et un second agent a eu un refus de titularisation.

LES COORDONNÉES DE VOS ÉLUS

Stéphanie FERRARI-PAILLET 05 56 73 14 76 Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Claude MONGE 05 56 24 84 74 Jean-Claude.Monge@developpement-durable.gouv.fr
Céline RASPAUT 03.86.48.41.39 celine.raspaut@yonne.gouv.fr
Jacqueline BALZA 01.40.81.24.21 jacqueline.balza@i-carre.net
Cathy GUILLAUMEL 04 91 39 69 85 JCathy.Guillaumel@developpement-durable.gouv.fr
Jacques DOTU 05 61 58 54 12 jacque.dotu@developpement-durable.gouv.fr
Permanence à l'Arche de la Défense (01.40.81.24.20 7 01.40.81.24.13
fo-snpetultem@i-carre.net

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

INM (indice net majoré) :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations . En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MEDDE - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - La Défense Cedex 04**